

## FICHE-RESSOURCE : QU'EST-CE QUE LE DROIT ?

### I – Problématique.

Dans une société démocratique, il est fait constamment appel au droit pour des situations variées de la vie quotidienne ou de la vie professionnelle.

Car toute vie collective est source de contradictions et de conflits. Le besoin de les traiter aboutit à établir des règles.

Le droit est donc en premier lieu, **l'ensemble des règles qui permettent de gérer ces conflits.**

Le droit permet dans une société, la mise en relation (le *tissu social*) et traduit donc les valeurs collectives à un moment donné. De fait, la lecture du droit exprime la capacité des hommes à se représenter le vivre ensemble, individuellement et collectivement et à organiser leurs relations dans le respect de la dignité de chaque individu.

Le droit en second lieu, constitue ainsi **une pratique organisée des discussions et délibérations** par lesquelles les règles sont élaborées. Il contribue à (re)définir en permanence les valeurs collectives en confrontant ceux qui écrivent les règles et ceux qui les lisent; tous les appliquant.

Le droit génère deux grandes interprétations opposées :

- soit il est le signe d'une domination sociale, celle des élites et de la finance; mais l'Histoire montre que de nombreuses règles ont été imposées aux forces dominantes grâce aux luttes sociales;
- soit il libère l'homme de l'oppression (*Entre le fort et le faible, c'est la liberté qui opprime, et c'est la loi qui affranchit* disait Lacordaire); mais la force de la loi peut être injuste.

### II – Démarches.

Le professeur de Lettres-Histoire enseignant l'Éducation civique au LP portera toute sa réflexion sur 3 cadres méthodologiques :

- ✓ faire découvrir ***comment se construit le lien entre la demande sociale et l'obtention d'un droit*** (exemple des mouvements de détenus et du récit d'expérience d'un médecin-chef en milieu carcéral/commissions parlementaires/loi sur la détention...);
- ✓ s'approprier ***le mode relationnel par lequel s'établit la règle de droit*** dans la résolution des contradictions (représentation des oppositions, reconnaissance réciproque, échange d'arguments, espace et temps de discussion puis d'élaboration de la future règle; (concrètement la rue, le tribunal, le Parlement, les associations, les partis, la commission de Bruxelles...);
- ✓ démontrer que ***le sens du droit n'est pas réductible à la lettre de la règle*** : les élèves discuteront avec profit de la difficulté à connaître la volonté précise des législateurs, de ceux qui écrivent le droit. (Comment interpréter la phrase « *menace grave pour l'ordre public* » ?) Ils analyseront le rôle des juges et des agents sociaux dans la détermination du sens de la règle (interprétation juridique et usage de la loi).